

2023-5572
2024-05-22

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant le 1-méthylcyclopropène, RVD2023-15. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 09/26/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-15. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

<PANNEAU AVANT>

<Utiliser l'un des trois énoncés ci-dessous>

Utiliser le produit exclusivement avec le ProPack 200 mL (1 à 25 ProTabs roses)
Utiliser le produit exclusivement avec le ProPack 1L (1 à 20 ProTabs jaunes)
Utiliser le produit exclusivement avec le ProPack 4L (plus de 40 ProTabs jaunes)

SmartFresh™ ProTabs

Pour usage sur les pommes, les poires, les tomates et les bananes après la récolte seulement

POUR USAGE EXCLUSIF AVEC LE PROPACK SMARTFRESH

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF: 1-méthylcyclopropène 2,0 %

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 30872
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVANT D'UTILISER CE PRODUIT,
LIRE TOUT LE CONTENU DU LIVRET CI-JOINT

VOIR LE LEVRET CI-LOINT POUR :
LE MODE D'EMPLOI, LES PRECAUTIONS, LE PREMIER SOINS, LES RENSEIGNEMENTS
TOXICOLOGIQUES, L'ENDTREPOSAGE ET L'ELIMINATION

UTILISER LE CONTENU ENTIER APRÈS L'OUVERTURE DE L'EMBALLAGE

Contenu net :

Pastilles jaunes	Grammes	Pastilles jaunes	Grammes	Pastilles jaunes	Grammes	Pastilles jaunes	Grammes	Pastilles jaunes	Grammes	Pastilles jaunes	Grammes
1	4,2	11	46,2	41	172	51	214	61	256	71	298
2	8,4	12	50,4	42	176	52	218	62	260	72	302
3	12,6	13	54,6	43	181	53	223	63	265	73	307
4	16,8	14	58,8	44	185	54	227	64	269	74	311
5	21	15	63	45	189	55	231	65	273	75	315
6	25,2	16	67,2	46	193	56	235	66	277	76	319
7	29,4	17	71,4	47	197	57	239	67	281	77	323
8	33,6	18	75,6	48	202	58	244	68	286	78	328
9	37,8	19	79,8	49	206	59	248	69	290	79	332
10	42	20	84	50	210	60	252	70	294	80	336
Pour les emballages qui contiennent 1 à 20 ProTabs jaunes : Chaque emballage contient également 40 ProActivators de 2,4 onces (64 grammes).						Pour les emballages qui contiennent plus que 40 ProTabs jaunes : Chaque emballage contient également 160 ProActivators de 9,6 onces (256 grammes).					

Pastille s roses	Gramme s	Pastille s roses	Gramme s	Pastille s roses	Gramme s	Pastille s roses	Gramme s	Pastille s roses	Gramme s
1	0,84	6	5,0	11	9,2	16	13,4	21	17,6
2	1,6	7	5,9	12	10,1	17	14,3	22	18,5
3	2,5	8	6,7	13	10,9	18	15,1	23	19,3
4	3,4	9	7,6	14	11,8	19	16,0	24	20,2
5	4,2	10	8,4	15	12,6	20	16,8	25	21,0

Chaque emballage contient également 8 ProActivators, 12,8 grammes au total

<Contenu net sur l'emballage >

<N° de lot sur l'emballage>

identification de la matière/identification des caractéristiques

<Bulles servant d'image de fond; logo SmartFresh>

Fabriqué aux États-Unis
 AgroFresh Inc.
 510-530 Walnut Street, Suite 1350
 Philadelphia, Pennsylvania
 USA 19106
 866-206-1001
 <LIVRET>

OUVRIR

SmartFresh™ ProTabs

Facile à préparer · Instructions simples



Régulateur de croissance des plantes

Pour le traitement des pommes, des poires, des tomates et des bananes après la récolte

POUR USAGE EXCLUSIF AVEC LE PROPACK SMARTFRESH

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF: 1-méthylcyclopropène 2,0 %

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 30872
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

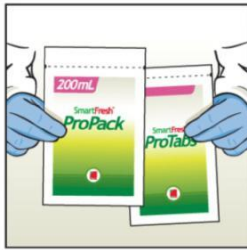
identification de la matière/identification des caractéristiques

AgroFresh Inc.
510-530 Walnut Street, Suite 1350
Philadelphia, Pennsylvania
USA 19106
866-206-1001

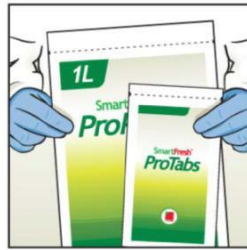
<LIVRET>

Guide de consultation rapide

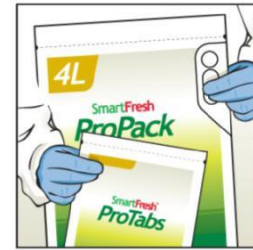
1. S'assurer de pouvoir sceller convenablement la pièce, la remorque ou le conteneur, et que les lieux sont munis d'un ventilateur interne. Se préparer à fermer et sceller les portes.
2. À l'aide du tableau *Choix des ProTabs* dans le présent livret, établir le nombre de ProTabs SmartFresh requis. Jumeler le code couleur de l'emballage-pastilles avec celui du ProPack.



OU



OU



3. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques.
4. Placer le ProPack sur une surface stable. Tirer la bande déchirable du haut de la pochette et du haut de l'emballage ProTabs. Déposer TOUTES les pastilles directement dans la solution. Quitter les lieux immédiatement. S'assurer d'avoir ajouté toutes les composantes dans les 5 minutes.



OUVRIR.



AJOUTER.



QUITTER.

5. Fermer et sceller les portes. Ne laisser personne revenir à l'intérieur de l'aire d'entreposage tant que le traitement n'est pas terminé.
6. Après la période de traitement, ouvrir les portes puis aérer les lieux pendant au moins 15 minutes avant de permettre aux travailleurs d'y retourner.
7. Enlever le ProPack usé puis s'en départir, de même que son contenu, sur place ou dans une installation destinée à l'élimination des déchets approuvée.
8. Entreposer les fruits traités selon les pratiques exemplaires industrielles.

Voir à l'intérieur pour d'autres mises en garde.

<LIVRET>

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les ProTabs SmartFresh™ sont disponibles en deux formats et couleurs. Les ProTabs SmartFresh™ **JAUNES** ou **ROSES** s'utilisent avec le ProPack et les ProActivators SmartFresh™. Le ProPack SmartFresh contient une solution d'activation brevetée. Quand les ProTabs SmartFresh sont mélangés avec les ProActivators **BLANC CASSÉ** dans la solution d'activation brevetée contenue dans l'emballage ProPack SmartFresh, la matière active volatile 1-méthylcyclopropène (1-MCP) est libérée.

SmartFresh™ est un outil unique qui s'utilise après la récolte afin de neutraliser un bon nombre d'effets non voulus de l'éthylène, produits par des sources internes (à l'intérieur de la plante) et externes des fruits et légumes. En neutralisant l'éthylène, SmartFresh apporte plusieurs bienfaits aux fruits et légumes durant le transport et l'entreposage, notamment :

- Le maintien de la fermeté des fruits
- Le maintien de l'acidité totale
- La prévention de l'échaudure superficielle et de l'échaudure molle sur les pommes
- La réduction de la production interne d'éthylène
- La protection des fruits contre les sources externes d'éthylène
- La réduction de la respiration
- Le retard du mûrissement et de la sénescence

SmartFresh s'utilise immédiatement après la récolte, avant l'entreposage, avant l'expédition ou juste avant la vente. SmartFresh est efficace dans des conditions fraîches (au-dessous de 13 °C) et chaudes (au-dessus de 55 °F, 13 °C). Afin d'obtenir les bienfaits maximum pour contrôler la sénescence, traiter les fruits et légumes le plus rapidement possible après la récolte. Pour refroidir des marchandises sensibles, procéder au traitement dans des conditions chaudes.

Les fruits et légumes récoltés doivent être exposés à la matière active volatile de SmartFresh dans des espaces clos, tels que : aire d'entreposage, chambre froide, conteneur d'expédition, remorque de camion fermée ou installation de stockage des aliments à température ambiante, réfrigéré ou en conditions contrôlées. Ce produit n'est pas destiné à l'utilisation à l'extérieur ou dans tout autre espace ouvert. Les aires de traitement fermées doivent être hermétiques, car toute fuite rendra SmartFresh moins efficace.

MODE D'EMPLOI

Conditions pour l'entreposage des fruits

SmartFresh est compatible et complémentaire à l'entreposage des fruits dans des conditions contrôlées et dans des conditions normales d'entreposage des fruits à l'air libre. SmartFresh doit être utilisé dans des aires de traitement hermétiques.

Période d'application et de récolte

Pour obtenir une qualité optimale des fruits, seuls ceux ayant atteint, ou qui sont sur le point d'atteindre, la maturité optimale pour un entreposage à long terme doivent être traités au SmartFresh. Pour retarder au maximum la sénescence et pour conserver leur fermeté, les fruits doivent d'abord être refroidis puis traités au SmartFresh aussitôt que possible après la récolte.

Appliquer SmartFresh dans l'aire de traitement dans la journée suivant la récolte lorsque la température des fruits et de l'air ne dépasse pas 23 °C. Autrement, pour les fruits réfrigérés entre 0 °C et 3 °C dans la journée suivant la récolte, on peut appliquer SmartFresh dans l'aire de traitement dans les 10 jours suivant la récolte.

Les applications répétées de SmartFresh peuvent se faire dans des pièces qui seront remplies sur plusieurs jours, de sorte que les lots de fruits nouvellement ajoutés seront traités au moment optimal. Les fruits exposés à de multiples applications de SmartFresh à l'air réfrigéré avant l'entreposage peuvent parfois

<LIVRET>
demeurer plus fermes.

Pommes : Appliquer SmartFresh peu après la récolte. On obtient les meilleurs résultats quand les fruits sont au niveau optimal de maturité pour un entreposage à long terme. Pour obtenir une qualité optimale, entreposer les pommes qui doivent être retenues pendant plus de six mois dans des conditions contrôlées.

Bananes : Appliquer SmartFresh après l'exposition à l'éthylène et avant d'atteindre le stade de couleur de 3 à 3,5.

Poires : Appliquer SmartFresh le plus rapidement possible après la récolte.

Tomates : Appliquer SmartFresh au stade de couleur entre le vert mature (stade de couleur 1) et le rouge pâle (stade de couleur 5).

Après le traitement, les fruits non destinés à la vente immédiate doivent être entreposés, conformément aux bonnes pratiques commerciales normales, à l'air réfrigéré ou dans des conditions contrôlées.

Pour obtenir les meilleurs résultats sur les pommes et les poires, ne pas traiter les fruits sur lesquels on a appliqué de l'éthéphon avant la récolte. Lorsque SmartFresh est appliqué sur des fruits traités à l'éthéphon, ne pas entreposer ces fruits à l'air réfrigéré pendant plus de deux mois et ne pas les placer dans un entrepôt à conditions contrôlées. Ne pas appliquer SmartFresh sur des fruits traités à l'éthéphon ayant dépassé la maturité au moment de la récolte.

Les fruits traités avant l'entreposage peuvent aussi profiter d'une deuxième application (pour conserver leur fermeté) durant ou peu après les avoir sortis d'un entreposage à long terme. Pour les fruits entreposés dans des conditions contrôlées, tout traitement supplémentaire doit se faire dans les 240 jours suivant la récolte. Lorsque les fruits n'ont pas été traités au SmartFresh avant l'entreposage, il est particulièrement important de les traiter le plus tôt possible durant l'entreposage pour obtenir les meilleurs résultats.

On peut faire jusqu'à quatre (4) applications sur un lot de pommes ou de poires. On peut faire jusqu'à une application sur les bananes et les tomates.

Il est essentiel de conserver en tout temps une température appropriée pour les fruits et d'adhérer à la lettre aux pratiques phytosanitaires afin de maintenir la salubrité et la qualité des fruits.

Des facteurs tels que la variété, les conditions environnementales et la maturité au moment de la récolte peuvent affecter la réaction des fruits à SmartFresh. Un traitement au SmartFresh suivi d'un entreposage dans des conditions contrôlées peut favoriser l'incidence et la gravité des dommages causées par le CO₂ sur les pommes et les poires. Consulter le service de vulgarisation agricole local afin de connaître les mesures à prendre pour minimiser ce risque.

Pour les pommes

Pour réduire l'échaudure superficielle, appliquer SmartFresh dans les 3 jours suivant la récolte sur les pommes ayant été réfrigérées entre 0 °C et 3 °C dans la journée suivant la récolte. On peut s'attendre à une réduction maximale de l'échaudure superficielle sur les pommes récoltées à maturité optimale et entreposées pour une durée maximale de 180 jours.

Pour les poires

Pour réprimer l'échaudure sénescence, appliquer SmartFresh dans les 3 jours suivant la récolte sur les poires ayant été réfrigérées entre 0 °C et 3 °C dans la journée suivant la récolte. On peut s'attendre à une répression maximale de l'échaudure sénescence sur les poires récoltées à maturité optimale et entreposées pour une durée maximale de 180 jours.

Pour les tomates

Appliquer SmartFresh au stade de couleur entre le vert mature (stade de couleur 1) et le rouge pâle (stade de couleur 5).

<LIVRET>

Pour les bananes

Appliquer SmartFresh après l'exposition à l'éthylène et avant d'atteindre le stade de couleur de 3 à 3,5.

Traitement

Avant l'application, s'assurer de pouvoir sceller l'aire de traitement adéquatement et immédiatement après l'application. Les ProTabs SmartFresh et les ProActivators SmartFresh requis sont inclus dans un même emballage-pastilles. Il faut utiliser tous les activateurs inclus dans une seule application. La solution brevetée se trouve dans le ProPack SmartFresh et est prête à l'emploi. Ne pas transférer le produit dans un autre contenant. Il y a trois formats de récipient, que l'on appelle ProPack SmartFresh. Le petit format contient 200 mL de solution; le format moyen contient un (1) litre de solution; le grand format contient quatre (4) litres de solution. Lorsque le contenu d'un emballage-pastilles est ajouté à la solution dans le ProPack SmartFresh approprié, la matière active volatile 1-méthylcyclopropène (1-MCP) est libérée. S'assurer qu'il y a suffisamment de ProTabs SmartFresh et de ProPacks SmartFresh pour traiter l'endroit désigné.

Première étape : Choix du nombre de ProTabs SmartFresh et du format du ProPack

- a.) Établir exactement le volume de l'aire de traitement VIDE, en mètres cube. Multiplier les dimensions intérieures : volume = longueur × largeur × hauteur. Par exemple, si l'aire de traitement mesure

6,1 mètres de hauteur × 12,2 mètres de longueur × 9,15 mètres de largeur, le volume de traitement est $6,1 \times 12,2 \times 9,15 = 680$ mètres cube.

- b.) À l'aide du tableau ci-dessous, choisir le nombre exact de ProTabs SmartFresh selon les dimensions de l'aire de traitement et la marchandise à traiter. Exemples :

- Pour traiter un espace de 680 m^3 de pommes, diviser 680 par 38 et utiliser dix-sept (17) ProTabs jaunes.
- Pour traiter un espace de 122 m^3 de tomates, diviser 122 par 12 et utiliser dix (10) ProTabs roses.

Il vaut mieux utiliser la dose supérieure dans la culture pour obtenir des résultats de longue durée, et dans certains cas, une suppression à plus large spectre d'efficacité. Consulter le représentant AgroFresh pour obtenir des recommandations qui s'appliquent à vos conditions.

Choix des ProTabs

CULTURE	DOSE	DOSE	RESTRICTION
	Une ProTab JAUNE* traite	Une ProTab ROSE traite	
Pomme	38 m ³ à 50 m ³	7,6 m ³ à 10 m ³	Limite de quatre (4) traitements pour les pommes et les poires
	(équivalent à 1 ppm de m.a.)		
Poire	125 m ³ à 150 m ³	25 m ³ à 30 m ³	Limite d'un (1) traitement pour les bananes et les tomates
	(équivalent à 0,3 ppm de m.a.)		
Banane	38 m ³ -105 m ³	7.6 m ³ -21 m ³	Limite d'un (1) traitement pour les bananes et les tomates
	(équivalent à 0,36-1 ppm de m.a.)		
Tomate	65 m ³ à 85 m ³	13 m ³ à 17 m ³	Limite d'un (1) traitement pour les bananes et les tomates
	(équivalent à 0,51 ppm de m.a.)		

* Il vaut mieux utiliser les ProTabs JAUNES dans des aires de traitement plus étendues.

<LIVRET>

c.) Choisir le format et le nombre exacts de ProPack SmartFresh. Pour obtenir les meilleurs résultats dans un petit espace, utiliser les ProTabs roses avec le ProPack de petit format (200 mL). Pas plus de 25 ProTabs roses par ProPack. Avec les ProTabs jaunes, utiliser le ProPack de format moyen (1 litre). Pas plus de 20 ProTabs jaunes par ProPack de format moyen. Pour des espaces plus grands nécessitant plus de 40 ProTabs jaunes, il est préférable d'utiliser le ProPack SmartFresh de grand format (4 litres). Pas plus de 80 ProTabs jaunes par ProPack de grand format.

ProPack PETIT FORMAT (200 mL)		ProPack FORMAT MOYEN (1 L)		ProPack GRAND FORMAT (4 L)	
Nombre de ProTabs ROSES	Nombre de ProPacks	Nombre de ProTabs JAUNES	Nombre de ProPacks	Nombre de ProTabs JAUNES	Nombre de ProPacks
1 à 25	1	1 à 20	1	41 à 80	1

Ne pas diviser le contenu d'un emballage-pastilles. Utiliser tout le contenu d'un emballage-pastilles dans un ProPack SmartFresh de format correspondant.

Deuxième étape : Évaluation de la qualité de la pièce, de la remorque ou du conteneur par rapport au traitement

Pour utiliser SmartFresh, la pièce, le conteneur ou la remorque doit être hermétique et muni d'un ventilateur interne qui permet de mélanger l'atmosphère.

S'assurer :

- que tous les drains de la pièce, de la remorque ou du conteneur sont bouchés
- qu'il n'y a pas de trous dans les murs, dans le plafond ou dans le plancher
- que tous les événements vers l'extérieur sont fermés
- que l'on ne voit pas de lumière lorsqu'on regarde à partir d'un intérieur sombre
- que le joint d'étanchéité des portes est en EXCELLENTE condition
 - Le caoutchouc est présent
 - Pas de fentes importantes
 - Pas de portes à bandes en plastique
 - Pas de portes de côté
- Les épurateurs et/ou les générateurs d'ozone sont mis hors tension

Troisième étape : Remplir l'aire de traitement de fruits ou de légumes à traiter

Quatrième étape : Libération du 1-MCP

- a) Dans l'aire de traitement, trouver une surface solide sur laquelle placer les ProPack SmartFresh requis.
- b) Tirer la bande déchirable du ProPack SmartFresh, en prenant bien soin de ne pas renverser la solution.
- c) Ouvrir l'emballage-pastilles requis, puis l'ajouter à la solution pour obtenir la dose voulue. Ajouter le contenu de l'emballage-pastilles à la solution dans le ProPack.
- d) Répéter l'opération avec d'autres ProPacks et emballages-pastilles au besoin selon le volume de l'aire de traitement. S'assurer d'avoir ajouté toutes les composantes dans les cinq minutes.
- e) Sortir immédiatement de l'aire de traitement, puis fermer promptement les portes, en s'assurant qu'elles sont fermées hermétiquement, afin de contenir le SmartFresh™ et d'assurer une efficacité maximale. La libération de SmartFresh dans l'espace commencera plusieurs minutes après avoir ajouté les ProTabs SmartFresh au ProPack SmartFresh.
- f) Faire circuler l'air dans l'aire de traitement au moyen d'un système de circulation de l'air interne pendant AU MOINS une (1) heure. Pour les bananes, la circulation d'air doit rester allumé pendant toute la durée du traitement.

<LIVRET>

- g) Pour obtenir les meilleurs résultats, ne pas ouvrir la porte pendant **AU MOINS douze (12) heures pour les bananes et les tomates, et vingt-quatre (24) heures pour les pommes et les poires.**
- h) Pour obtenir les meilleurs résultats dans un conteneur d'entreposage ou une aire d'entreposage à conditions contrôlées, ne pas changer l'atmosphère sur les lieux pendant **AU MOINS vingt-quatre (24) heures.**

Cinquième étape : Retour dans l'aire d'entreposage

Avant de permettre aux travailleurs de revenir dans l'aire d'entreposage, aérer l'aire de traitement en ouvrant les portes pendant au moins quinze (15) minutes, et en procédant à une aération interne complète ininterrompue. Après avoir aéré les lieux, on peut enlever la solution qui reste et s'en départir comme déchet non dangereux sur place ou dans une installation destinée à l'élimination des déchets approuvée. Entreposer les marchandises traitées not destinées pour la vente immédiate selon des pratiques commerciales habituelles, à l'air réfrigéré ou dans des conditions contrôlées.

Restrictions

Ne pas diviser les pastilles. Utiliser des pastilles entières seulement.

Ne pas fumer durant le traitement SmartFresh.

Après avoir scellé l'aire de traitement, afficher à toutes les entrées de la zone de traitement une enseigne sur laquelle est inscrit : « **ATTENTION. Ne pas pénétrer dans l'aire de traitement. Traitement SmartFresh en cours.** » Les portes de l'aire d'entreposage doivent demeurer scellées afin d'assurer un traitement SmartFresh efficace. Toutes les ouvertures d'aération vers l'extérieur doivent être fermées, et tout appareil de frottage à l'éthylène ou équipement générateur d'ozone doivent être mis hors tension. Ne pas pénétrer sur les lieux avant la fin du traitement et avant d'avoir aéré la pièce pendant 15 minutes. Pour la rentrée avant la fin du traitement, la pièce doit être ventilée pendant 15 minutes, et on doit porter une chemise à manches longues, un pantalon long, et des gants résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE et munie d'un pré-filtre approuvé pour les pesticides OU une cartouche pour les pesticides approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE. En cas d'urgence, communiquer avec un employé d'AgroFresh Inc. qualifié. Les portes de l'aire de traitement doivent demeurer scellées pendant 12 à 24 heures, selon la culture, pour assurer l'efficacité du traitement SmartFresh. Le traitement ne donnera aucun résultat si on pénètre sur les lieux avant la fin du traitement. Durant le traitement, le système de circulation de l'air interne doit être en marche pour assurer une bonne circulation de l'air à l'intérieur de l'aire de traitement. Toutes les ouvertures d'aération vers l'extérieur doivent être fermées. À la fin de la période de traitement SmartFresh, aérer l'aire de traitement en ouvrant les portes pendant au moins 15 minutes, et assurer une aération interne continue avant de permettre aux travailleurs de pénétrer sur les lieux. Après avoir aéré les lieux, retirer le ProPack SmartFresh. Se départir de la solution usée sur place ou dans une installation destinée à l'élimination des déchets approuvée. Les fruits traités non destinés à la vente immédiate doivent être entreposés selon les bonnes pratiques commerciales normales.

Délai de sécurité après traitement

Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans l'aire de traitement avant la fin du traitement et avant d'avoir aéré les lieux pendant au moins 15 minutes.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Cause une légère irritation des yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Ne pas fumer durant le traitement au SmartFresh.

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage, les réparations ou le retour dans la zone de traitement : porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.

Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser.

Protection des yeux (si nécessaire) : lunettes de protection étanches ou écran facial.

S'il le faut, on peut pénétrer dans l'aire de traitement avant la fin du traitement, après avoir aéré les lieux pendant 15 minutes pour faire dissiper le 1-MCP. Lorsqu'on pénètre dans l'aire de traitement, il faut porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques ainsi qu'un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE et muni d'un pré-filtre approuvé pour les pesticides OU une cartouche pour les pesticides approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE.

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau d'irrigation/eau potable ou les habitats aquatiques lors de l'élimination du produit non utilisé.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale..

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture humaine ou animale, des semences et des engrais. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien aéré et sans drain de sol.

ÉLIMINATION :

ProPack SmartFresh (Sac souple à fond plat)

Les déchets provenant de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur place ou dans une installation destinée à l'élimination des déchets approuvée. Rincer trois fois le ProPack SmartFresh vide, et le jeter avec les déchets. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

<LIVRET>

ProTab SmartFresh (Emballage d'aluminium)

- Bien vider le contenu dans le ProPack SmartFresh
- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation municipale ou provinciale.

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SmartFresh est une marque déposée d'AgroFresh Inc. Brevets canadiens n^{os} 2191434, 2341301, 2357894, 2407194